



Rupture de contrat

Par ITOU56

bonjour en cas de faute grave de mon employeur (suppression de mon salaire , sans aucun preavis , y a t il de fait une rupture de contrat
merci

Par jury34

Bonjour,

S'il n'y pas démission ou licenciement : non.

Bien à vous

Par ITOU56

bonjour comment cela s appel t il , faute grave de l employeur ou abus de pouvoir , et que risque t il , merci .

Par jury34

Bonjour,

C'est une faute de l'employeur, effectivement.

Il risque une condamnation aux prud'hommes si vous l'assignez en justice.

Cordialement

Par ITOU56

merci après je vous donne le résultats

Par jury34

oui tenez moi au courant.

bien cordialement